

Méthanisation : agrément sanitaire

Les + OBJECTIFS

- > Formaliser ses pratiques et les mettre en conformité avec les exigences réglementaires.
- > Mettre en place les documents exigés par la réglementation sanitaire.
- > Assurer la maîtrise sanitaire de son site de méthanisation.

Pour QUI ?

- > Exploitants agricoles ou groupe d'agriculteurs ayant une activité de méthanisation en construction ou en fonctionnement.
- > Chaque site de méthanisation qui traite des sous produits d'origine animal doit avoir un agrément sanitaire

Service et prestation

Nos solutions d'accompagnement



NOTRE SERVICE :

Mise en place d'un dossier d'agrément sanitaire :

- Visite(s) de l'exploitation du site, état des lieux des pratiques et rappel des exigences réglementaires.
- Élaboration du dossier d'agrément sanitaire adapté au site et aux intrants : présentation et description des activités de l'entreprise, bonnes pratiques d'hygiène, analyse des risques et traçabilité.

- Accompagnement du dossier jusqu'à obtention de l'agrément.

Mise à jour du dossier d'agrément :

- Visite de l'exploitation et diagnostic.
- Mise à jour et rédaction des documents.



PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES :

- Réalisation ou mise à jour du plan d'épandage.



BÉNÉFICE CLIENT :



- Des conseillers proches du terrain et des réalités locales, experts en méthanisation.
- Une bonne connaissance de la réglementation sanitaire et des spécificités de la méthanisation agricole.
- Un conseil individualisé et indépendant.

DOCUMENTS REMIS :

- À l'issue de l'étape de conception, le dossier d'agrément vous sera remis en un exemplaire papier (pour conservation sur site). A la demande, les documents peuvent être remis par voie électronique.



- À l'issue de la prestation, le document final mis à jour vous sera transmis

Infos pratiques

Contact
Manel TALBI
06 10 72 03 93
manel.talbi@moselle.chambagri.fr

Lise MULTEAU
06 45 59 49 75
lise.multeau@moselle.chambagri.fr

Tarifs - modalités - durée
Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet : www.moselle.chambre-agriculture.fr

Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.